COMMUNE DE
BELRUPT-EN-VERDUNOIS

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE

Echelle : 1/2 000

Plan de situation

Vu pour être annexé à la délibération en date du 18/03/2016 approuvant la modification simplifiée n° 1 du PLU de BELRUPT-EN-VERDUNOIS, rendue exécutoire par affichage et envoi à la Sous-Préfecture de VERDUN le 31/01/2017.

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

Architecture
MANGIN
Urbanisme - Paysage
13 Rue de Verdun
55100 VERDUN
Tel: 03.29.86.06.42 / Fax: 03.29.86.42.00
email : verdun@mangin-geometre.com

Légende

ZONES URBAINES

UA zone centrale (bati ancien et mitoyen du village)
UB extension urbaine à vocation résidentielle
UX zone équipée à vocation d'activités non agricoles

ZONES A URBANISER

1AU zone d'urbanisation future (vocation résidentielle)
1AUa secteur "Derrière l'Eglise"
1AUb secteur "A la Vierge"
1AUc secteur "Aux Courtans de Jeanne", soumis à Orientations d'Aménagement
1AUd secteur de "La Tuilerie", soumis à Orientation d'Aménagement

2AU "réserve foncière" (toutes constructions interdites)
AUX zone destinée aux activités non agricoles

ZONES NON URBANISABLES

A zone agricole
Ap terrains inclus en périmètre de protection du captage communal

N zone boisée et autres terrains non urbanisables
Nb secteur réservé à l'aménagement de la rocade
Nj terrains où sont admis les abris de jardin
Nl secteur affecté à des activités culturelles, d'animation et de loisirs
Np terrains boisés inclus en périmètre de protection du captage communal
Nx terrain délaissés susceptibles d'être à terme reconvertis à un usage non agricole

Espaces Boisés Classés
Elément paysager végétal à conserver
Zone de bruit liée au trafic de la RD 903
Emplacement Réservé n° (Cf liste)
Canalisation de Transport de Gaz Haute Pression

Liste des emplacements réservés
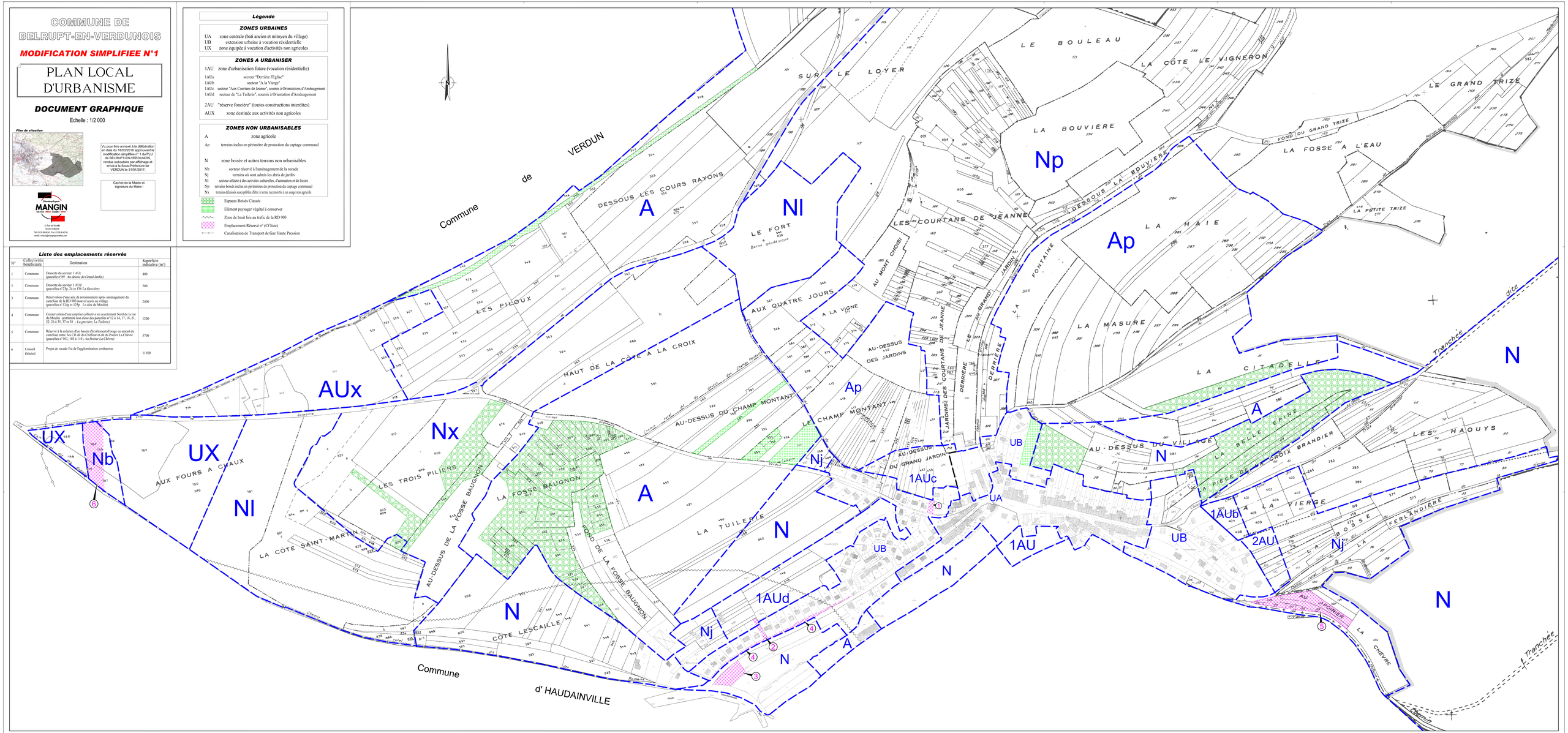
N°	Collectivités bénéficiaire	Destination	Superficie indicative (m²)
1	Commune	Desserte du secteur 1 AUc (parcelle n°89 *Au dessus du Grand Jardin)*	400
2	Commune	Desserte du secteur 1 AUd (parcelles n°23p, 24 et 136 *La Gravière)*	500
3	Commune	Réservation d'une aire de retournement après aménagement du carrefour de la RD 903 (nouvel accès au village (parcelles n°124p et 125p *Le clos du Moulin)*	2400
4	Commune	Conservation d'une emprise collective en accotement Nord de la rue du Moulin (existante non close des parcelles n°12 à 14, 17, 18, 21, 22, 26 à 35, 37 et 38 *; La gravière, La Tuilerie)*	1200
5	Commune	Réservé à la création d'un bassin d'écrêtement d'orage en amont du carrefour entre les CR dit de Chiffour et dit du Poirier La Chèvre (parcelles n°103, 105 à 110 *; Au Poirier La Chèvre)*	5700
6	Conseil Général	Projet de rocade Est de l'agglomération verdunoise	11500